

Objet : Concours des personnels enseignants - session 2022

J'ai l'honneur de vous informer que l'inscription au titre de la session 2022 se fera pour l'ensemble des concours du mardi 19 octobre 2021, à partir de 12 heures, au mercredi 17 novembre 2021, 17 heures, heure de Paris ;

Les candidats procéderont eux-mêmes à leur inscription en suivant la procédure suivante :

Sur INTERNET :

Pour les concours de recrutement de professeurs des écoles et les personnels de l'enseignement du second degré :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Pour les concours de conseillers principaux d'éducation :

<http://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

Pour les concours de psychologues de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

Je vous signale que l'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats peuvent obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du concours choisi publié au Journal Officiel de la République française. La demande devra être adressée par voie postale et en recommandé simple à l'adresse indiquée ci-dessous.

Rectorat de LILLE – Département des Examens et Concours – Bureau DEC 3.1 –
144 rue de Bavay – B.P. 709 – 59033 LILLE CEDEX.

Le dossier imprimé d'inscription rempli en un seul exemplaire doit être signé par le candidat et envoyé par voie postale et en recommandé simple au service académique qui lui a délivré le dossier au plus tard, le mercredi 17 novembre 2021, le cachet apposé par les services de la Poste faisant foi.

Aucune modification d'inscription ne pourra être acceptée après la clôture des serveurs d'inscription.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'ensemble des dispositions relatives à ces inscriptions figure dans le B.O. n° 38 du 14 octobre 2021, accessible sur le site internet du ministère de l'éducation nationale <http://www.education.gouv.fr>.

Les candidats peuvent également en cas de difficulté contacter le Bureau des Concours Enseignants :

- Concours de recrutement de professeurs des écoles : 03.28.37.16.29
- Concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré
 - o CAPES : 03.28.37.16.37
 - o CAPET-CAPEPS-CPE-PsyEn : 03.28.37.16.33
 - o AGREGATION-CAPLP : 03.28.37.16.38